



Ce que nous savons déjà, de façon certaine

Le combat que nous devons, tous, à Nadine BERTA.

Nadine BERTA a mis fin à ses jours le 18 mars. Deux enquêtes vont se dérouler : la première diligentée par la justice, la deuxième qui sera conduite en interne par une commission du CHSCT composée de représentants du personnel ou de représentants syndicaux siégeant dans cette instance (CFDT, CGT, FO, Unsa-SU et SUD), et de représentants de la direction.

Pour mener à bien cette enquête, la commission du CHSCT s'est attachée les services d'un cabinet expert, « CATEIS » (management des organisations et santé au travail), agréé par le ministère du travail et accrédité auprès de la CARSAT (Caisse d'Assurance de Retraite et de Santé au Travail, ex CRAM).

Mardi 5 avril, l'expert a présenté à la commission les principes méthodologiques de l'enquête ainsi que le cadre d'intervention. Le planning des auditions, qui débuteront semaine 16, et celui concernant la rédaction du compte-rendu et du rapport final, ont été fixés. Ceux-ci ne devraient pas intervenir avant début juin. **C'EST LONG !**

Devons-nous attendre patiemment ce rapport avant de parler, d'échanger, de débattre entre nous, avant d'entreprendre, tous ensemble, quoi que ce soit ? Spontanément, on pourrait être portés à répondre oui. Et cette réponse irait évidemment de soi si on n'était sûrs de rien aujourd'hui.

Mais précisément, nous sommes dès à présent sûrs de ceci : **le désespoir de Nadine a sa source dans le travail, dans sa vie au travail. Les lettres qu'elle a écrites en sont**

l'expression la plus incontestable. Ces lettres, nous en avons la copie, et la direction aussi. Que disent-elles ?

La première, datée du 24 mai 2010, dactylographiée, était adressée à sa hiérarchie. Elle y faisait part de ses difficultés dans le travail liées notamment au fait qu'à cause des congés ou des remplacements qu'elle, ou l'unique collègue qui travaillait avec elle, devait régulièrement assurer en l'absence de l'unique salariée qui tient l'agence de Tende, l'agence de Sospel était régulièrement tenue par elle ou son collègue, seul(e) ; elle y déplorait la vétusté de l'agence de Sospel ; et elle soulignait qu'en conséquence de tout cela, de nombreux clients nous quittaient parce que mécontents du service. **Elle concluait sa lettre en exprimant le souhait que des solutions soient trouvées pour « améliorer la qualité du service, la satisfaction des clients et les conditions de travail des employés qui souffrent de plus en plus »** et en formant le vœu que *« ce courrier retiendra toute votre attention et que des réponses pourront être apportées à ma demande »*.

La deuxième lettre, manuscrite, est une lettre poignante. **Nadine y exprime tout son mal-être, toutes ses difficultés et ses souffrances dans le travail et à cause du travail,** qui ont fini par lui faire craindre, à un point tel, que tout dans sa vie s'écroule, qu'elle ne discernait plus d'autre issue que celle de mettre fin à ses jours.

Aussi, sans même qu'il soit besoin d'évoquer ici des faits, qui pour certains devront être certes vérifiés mais qui, tous, convergent sans exception dans le même sens, **ne pouvons-**

nous qu'être indignés quand nous parviennent les échos de rumeurs insupportables répandues plus ou moins « clandestinement » dont l'objectif évident est de distiller le doute dans les esprits, ou des interrogations sur ce qui ne devrait pas en poser.

Relatant tout cela, qu'on ne vienne pas nous dire qu'on anticipe sur les conclusions à venir de la commission d'enquête du CHSCT. Quelles qu'elles soient, elles ne pourront avoir pour résultat d'invalider tout ce que nous écrivons. Ces faits sont d'ores et déjà incontestables. Ce que la commission aura essentiellement pour tâche, c'est de préciser et d'évaluer les facteurs de risques liés au travail qui sont à la source du désespoir de Nadine. Et nous tous, salariés de cette entreprise, nous savons très bien de quoi il s'agit. Vouloir - ou se laisser tenter à - se voiler la face serait contribuer à étouffer le sens tragique de la souffrance et de la douleur qui ont emportées Nadine.

Ce qui est directement en cause et doit être mis en cause, ce sont les conditions de travail qui se dégradent, ce sont les relations de travail qui se détériorent, c'est la violence qui nous est imposée ou qui nous est faite, c'est ce qui se nomme travail tendu, sous-effectif chronique, objectifs insensés (au double sens du terme), harcèlement institutionnel et méthodes de « management » qui vont avec.

Combien de temps, combien de souffrances encore faudra-t-il avant qu'ensemble,

solidairement ensemble, nous disions : Stop. Ca suffit ! **Nous ne voulons plus accepter l'inacceptable, nous ne voulons plus supporter l'insupportable, nous ne voulons plus subir sans broncher !**

Nous ne sommes pas réductibles aux fonctions qu'on occupe, nous ne sommes pas réductibles à des facteurs de production dont on pourrait mesurer la valeur par référence à un soi-disant rendement individuel comme si un seul d'entre nous pouvait être rentable à lui tout seul sans les autres. Nous existons.

La souffrance de Nadine, nous la sentons tous, nous la ressentons tous. Nadine est partie avec elle, à cause d'elle. Cette souffrance, sa souffrance, elle ne pouvait pas, elle ne voulait pas la communiquer, la partager. Elle aurait voulu l'éradiquer, elle aurait voulu qu'il y soit porté remède, elle appelait de ses vœux qu'il y soit répondu par l'apport de solutions aux difficultés du travail, dans le travail. Elle le voulait pour elle, elle le voulait pour tous. Nous lui devons de tout faire pour qu'il en soit ainsi. Nous nous le devons à tous, nous nous le devons entre tous.

Préparons-nous à agir collectivement, et pour cela, parlons, échangeons, débattons. Cette préparation commence par là : par la libération de la parole, pour qu'enfin et qu'au moins soient nommées les « choses » comme elles sont et pour ce qu'elles sont, et que soit balayé dans le même mouvement le déni qui s'exerce sur elles et sur la violence qu'elles recèlent !

Nice le 14 avril 2011

